

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 17 - votants : 21 dont 4 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 15 décembre 2025 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 09/12/2025

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. GUINET, MORIN, MOUHICA, Mmes AUDRA, BEL, DIABY, GOMES DA COSTA, JUIN, PLAIN

POUVOIRS : De Mme JUIN à Mme VASLIN
De Mme BEL à Mme BADALIAN
De Mme AUDRA à Mme DESACHY
De M. GUINET à Mme LAINE

SECRETAIRE DE SEANCE : Serge LAGARDE

Délibération : 2025-12-09

Finances – Demande de subvention DETR pour le projet de rénovation des courts de tennis

Rapporteur : Patricia LAINÉ

La Commune de FLEAC possède 3 terrains de tennis extérieurs, mis à disposition du club de tennis, mais également ouverts à l'ensemble des administrés pour une pratique loisirs.

Par courrier en date du 5 octobre 2021, la ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis avait alerté le Tennis club de Fléac sur la détérioration généralisée du revêtement en béton poreux sur l'ensemble des 3 terrains. Cette information a été portée à la connaissance de la Commune en octobre 2024 et a conduit les services à interdire l'utilisation du terrain n° 2 le plus endommagé.

Compte-tenu du dynamisme du club de tennis et du nombre croissant de licenciés, il apparaît crucial d'engager des travaux de rénovation afin de pérenniser l'équipement et l'existence de l'association sportive.

Aussi, étant donné l'ampleur des travaux nécessaires, il a été convenu avec le club de tennis de prioriser la rénovation des revêtements de sols et la mise aux normes accessibilité des terrains.

Par délibération n°2025-03-14, le conseil municipal a validé le projet et son financement.

La consultation des entreprises a été lancée le 09/10/2025. Les offres étaient attendues pour le 07/11/2025 au plus tard.

Compte-tenu des offres reçues et indépendamment de l'analyse encore en cours, il apparaît nécessaire de revoir le plan de financement de cette opération comme suit :

Ce projet est estimé à 95 000,00 € HT.

Nature de dépenses	Montant HT
Rénovation des terrains	75 000,00 €
Travaux d'accessibilité	8 000,00 €
Réfection du grillage et porte du court n°1 pour accessibilité PMR	12 000,00 €
Coût total de l'opération HT	95 000,00 €
Coût total de l'opération TTC	114 000,00 €

Il est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR 2026	42 000,00 €	44,21%
Département	SILE	14 000,00 €	14,74%
GrandAngoulême	Fonds de concours sport	20 000,00 € <i>ACQUIS par délibération du 2 juillet 2025</i>	21,05 %
<i>Auto-financement (HT)</i>		19 000,00 €	20,0 %
Total HT		95 000,00 €	100 %
Total TTC		114 000,00 €	
<i>Dont reste à charge Commune (TTC)</i>		22 800,00 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mars 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, 0 contre, et aucune abstention, DECIDE de :

- APPROUVER le plan de financement ci-dessus ;
- AUTORISER Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026 à hauteur de 42 000,00 € ;
- AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents afférents.

Fait à Fléac, le 15 décembre 2025

Pour copie conforme

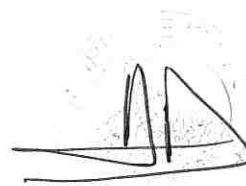
Le Maire,
Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 16 DEC. 2025

Réception du : 16 DEC. 2025

Mise en ligne le : 16 DEC. 2025



Le Maire,

Hélène GINGAST

